

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS232

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 32

Au début de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Pour réaliser ces objectifs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.